



Etats financiers consolidés

Arrêtés au 31 Décembre

2016

SOMMAIRE

	Page
I- RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	3
II- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	6

I- RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 19 43 44
Fax : +216 71 19 43 20
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000
www.kpmg.com/tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des
bureaux - Center Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : +216 70 72 84 50
Fax : +216 70 72 84 05
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Email : administration@finor.com.tn

GROUPE AMEN BANK

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2016, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **782385 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **91960 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention que certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Directoire sur la gestion de l'exercice.

Tunis, le 17 Avril 2017


Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMGTUNISIE

FINOR

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Walid BEN SALAH


FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLES KPMG
6, Rue de Nisr, Les Berges du Lac II-1063-Tunis
MF: 810563741-0001 - RG: 8148992002
Tél: 71.194.343 / Fax: 71.194.320
E-mail: fmfbz@kpmg.com


FINOR
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord de Tunis
Tél. (L.G) 70.728.450 - Fax: 70.728.405

II- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

<u>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</u>	<u>Pages</u>
BILAN CONSOLIDE	3
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE	4
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE	5
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	6
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	7
(1) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - ACTIF	16
(2) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - PASSIF	22
(3) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - INTERETS MINORITAIRES	24
(4) NOTE EXPLICATIVE SUR LE BILAN - CAPITAUX PROPRES	25
(5) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	27
(6) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DE RESULTAT	30
(7) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	34
(8) AUTRES NOTES	35

Amen Bank
Bilan consolidé
 arrêté au 31/12/2016

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation		Notes	31/12/2016	31/12/2015
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	107 733	108 636
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	169 949	193 873
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3)	5 895 136	5 973 519
AC4	Portefeuille-titres commercial	(1-4)	602 377	914 748
AC5	Portefeuille d'investissement	(1-5)	978 407	401 344
	Titres mis en équivalence	(1-5)	154 205	129 608
AC6	Valeurs immobilisées	(*) (1-6)	200 586	202 027
AC7	Autres actifs	(1-7)	169 569	82 578
Total actifs			8 277 962	8 006 333
PA1	Banque Centrale et CCP	(2-1)	818 196	500 194
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	483 538	509 230
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	5 045 332	5 042 826
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	914 432	935 808
PA5	Autres passifs	(2-5)	191 114	211 031
Total passifs			7 452 612	7 199 089
Intérêts minoritaires		(3)	42 965	57 621
CP1	Capital		127 313	122 220
CP2	Réserves	(*)	563 108	564 666
CP5	Résultats reportés		4	5
CP6	Résultat de l'exercice		91 960	62 732
Total capitaux propres			782 385	749 623
Total capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires			8 277 962	8 006 333

(*) Les chiffres ont été retraités pour des besoins de comparabilité.

État des engagements Hors Bilan consolidé

arrêté au 31/12/2016

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Passifs éventuels			
HB01	Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1) 516 942	482 485
HB02	Crédits documentaires	(5-2) 339 146	245 703
HB03	Actifs donnés en garantie	(5-3) 777 000	500 000
Total passifs éventuels		1 633 088	1 228 188
Engagements donnés			
		(5-4)	
HB04	Engagements de financement donnés	239 342	276 873
HB05	Engagements sur titres	6 588	9 380
Total engagements donnés		245 930	286 253
Engagements reçus			
HB06	Engagements de financement reçus	(5-5) 11 499	45 494
HB07	Garanties reçues	(5-6) 3 467 728	3 424 934

Etat de Résultat consolidé
Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2016
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	Du 1er Janv au 31 déc 2016	Du 1er Janv au 31 déc2015
Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(6-1) 433 332	447 751
PR2	Commissions (en produits)	(6-2) 82 895	72 361
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(6-3) 50 277	62 956
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(6-4) 45 103	12 709
Total produits d'exploitation Bancaire		611 607	595 777
Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5) (320 927)	(340 944)
CH2	Commissions encourues	(4 813)	(5 537)
Total charges d'exploitation Bancaire		(325 740)	(346 481)
Produit net Bancaire		285 867	249 296
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(6-6) (85 826)	(88 344)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(6-7) (1 260)	(5 443)
PR7	Autres produits d'exploitation	1 437	1 606
CH6	Frais de personnel	(6-8) (82 547)	(74 830)
CH7	Charges générales d'exploitation	(6-8) (20 408)	(18 203)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(6-8) (12 307)	(6 449)
Résultat d'exploitation		84 956	57 633
PR8/CH9	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	14 326	10 360
PR8/CH9	Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	(6-9) 959	(1 392)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(6-10) (4 406)	(4 655)
Résultat des activités ordinaires		95 835	61 946
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(6 644)	-
Résultat net consolidé		89 191	61 946
Part du résultat revenant aux minoritaires		(2 769)	(786)
Résultat net part du groupe		91 960	62 732
Résultat de base par action (en dinars)		(6-11) 3,612	2,566
Résultat dilué par action (en dinars)		(6-11) 3,612	2,566

Etat de Flux de Trésorerie consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2016

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Activités d'exploitation	(7-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)	(*)	530 817	543 449
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(318 163)	(359 108)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		404 319	(5 329)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		339 250	68 946
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		(46 727)	(386 563)
Titres de placement		12 454	(154 595)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(209 475)	(74 226)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		28 176	(40 291)
Impôts sur les bénéfices		(4 585)	(11 755)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		736 066	(419 472)
Activités d'investissement	(7-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		(22 675)	25 610
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(528 523)	12 494
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(10 324)	(10 924)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(561 522)	27 180
Activités de financement	(7-3)		
Emission d'actions		-	8 900
Emission d'emprunts		70 000	60 000
Remboursement d'emprunts		(34 031)	(35 114)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(33 418)	(20 932)
Dividendes versés		(29 554)	(29 021)
Mouvements sur fonds social et de retraite		(164)	(89)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(27 167)	(16 256)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		147 377	(408 548)
Liquidités et équivalents de liquidités début de période	(*)	(853 274)	(444 726)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(7-4)	(705 897)	(853 274)

(*) Les chiffres ont été retraités pour des besoins de comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS ARRETES

Exercice clos au 31 Décembre 2016

1- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par:

- Le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- La norme comptable générale n° 01;
- Les normes techniques (NCT 02 à NCT15 et NCT 20);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives aux OPCVM (NCT 16 à NCT 19);
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37);
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2016.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3- BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend:

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : Les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif; et
- Les entreprises associées : Les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

4.1- L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2- La mise en équivalence

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% De contrôle	% d'intérêt	Pays de Résidence
AMEN BANK	Mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	99,97%	88,59%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	51,00%	52,57%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN FINANCE COMPANY "AFC"	Filiale	IG	30,00%	30,00%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	52,52%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	ME	42,61%	52,35%	Algérie
AMEN INVEST	Entreprise associée	ME	36,90%	36,90%	Tunisie
TUNISIE LEASING	Entreprise associée	ME	32,48%	32,48%	Tunisie
ENNAKL	Entreprise associée	ME	34,08%	17,71%	Tunisie
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	ME	30,00%	38,12%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Entreprise associée	ME	28,79%	28,91%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Entreprise associée	ME	28,00%	28,07%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	ME	30,00%	30,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	ME	29,85%	29,85%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	ME	29,66%	29,52%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	ME	27,27%	36,13%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	ME	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	ME	23,24%	20,29%	Tunisie
TLG FINANCE	Entreprise associée	ME	22,06%	32,34%	Tunisie
SICAV AMEN	Entreprise associée	ME	0,12%	0,12%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	ME	27,00%	29,21%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	ME	0,04%	0,04%	Tunisie
COMAR CÔTE D'IVOIRE	Entreprise associée	ME	30,00%	32,27%	Côte d'Ivoire

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

En 2016, le Groupe Amen Bank a enregistré l'entrée de la société COMAR CÔTÉ D'IVOIRE; par contre le groupe n'a connu aucune sortie de société de son périmètre.

5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1- Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante:

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds National de Garantie) et la SOTUGAR ;
- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (Bons de caisse, comptes à terme, comptes d'épargne,...);
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

- * Elle est inscrite sur le titre foncier ;
- * Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
- * Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements de la classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2016. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 62 800 mDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 52 951 mDT constituée en 2015, une provision complémentaire nette de 9 849 mDT a été dotée au titre de l'année 2016.

5.2.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2016 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2016, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Une reprise de 30 mDT a été constatée au cours de 2016.

5.3 Provisions additionnelles

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 118 003 mDT.

5.4 Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Le remboursement pourra s'effectuer à partir de 2017 sur une période qui prend en considération la capacité de chaque entreprise. De même, les établissements de crédit peuvent accorder de nouveaux crédits exceptionnels remboursables sur 7 ans dont 2 années de grâce dédiés au financement des besoins relatifs à l'activité des entreprises touristiques durant la période allant du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2016.

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent:

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

L'application de ces règles a donné lieu à la constatation d'une dotation d'agios réservés pour 27 724 mDT. Un stock de provision sur les créances du secteur touristique de 18 090 mDT a été constitué, dont une dotation nette de l'exercice 2016 de 6 050 mDT.

5.5 Portefeuille titres

5.5.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan; soit dans la rubrique portefeuille titres commercial, soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance (moins de trois mois) et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Participations avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

5.5.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut pas y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres et les pertes latentes d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après:

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance, et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.5.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement décidée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.6 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016. Les produits courus et non échus sont intégrés en résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2016 sont déduits du résultat.

5.7 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016. Les charges courues et non échues sont intégrées en résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2016 sont rajoutées en résultat.

5.8 Valeurs immobilisées

- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants:

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

- Immeubles hors exploitation

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation destinés à la vente » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés initialement à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation destinés à la vente ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.9 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds.

5.10 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.11 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2016. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2016.

5.12 Charge d'impôt

En 2016, le Groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations ».

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part, les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle ou mises en équivalence.

7- PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés du périmètre de consolidation ont été retraitées conformément à celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables du fait que l'impact de ces retraitements a été jugé non significatif.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont principalement porté sur:

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- Des cessions internes ;
- Des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- Des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- Des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actif

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2016 un montant de 107 733 mDT contre 108 636 mDT au 31.12.2015 et se compose comme suit:

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	47 968	49 897	(1 929)	(4%)
BCT, CCP & TGT	59 765	58 739	1 026	2%
Total	107 733	108 636	(903)	(1%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	47 974	50 845	(2 871)	(6%)
Provisions sur caisse en dinars	(6)	(93)	87	(94%)
Sous Total (1)	47 968	50 752	(2 784)	(5%)
BCT	59 832	57 784	2 048	4%
Provisions sur BCT	(128)	(62)	(66)	106%
Sous Total (2)	59 704	57 722	1 982	3%
CCP	61	193	(132)	(68%)
Provisions sur CCP	-	(31)	31	(100%)
Sous Total (3)	61	162	(101)	(62%)
Total	107 733	108 636	(903)	(1%)

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2016 un montant de 169 949 mDT contre 193 873 mDT au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	13 932	8 950	4 982	56%
Prêts aux établissements bancaires	21 455	31 219	(9 764)	(31%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(7)	-	(7)	100%
Provisions sur les correspondants	(63)	(63)	-	0%
Total créances sur établissements bancaires	35 317	40 106	(4 789)	(12%)
Avoirs en compte sur les établissements financiers	8 323	23 946	(15 623)	(65%)
Prêts aux établissements financiers	125 394	128 791	(3 397)	(3%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	915	1 030	(115)	(11%)
Total créances sur établissements financiers	134 632	153 767	(19 135)	(12%)
Total	169 949	193 873	(23 924)	(12%)

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2016 et 2015 se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	948 202	932 547	15 655	2%
Comptes débiteurs à la clientèle	927 703	913 925	13 778	2%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	20 499	18 622	1 877	10%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	4 330 792	4 453 405	(122 613)	(3%)
Autres concours à la clientèle en dinars	3 959 017	4 116 204	(157 187)	(4%)
Autres concours à la clientèle en devises	371 775	337 201	34 574	10%
Crédits sur ressources spéciales	616 142	587 567	28 575	5%
Créances sur ressources budgétaires	23 540	15 684	7 856	50%
Créances sur ressources extérieures	592 602	571 883	20 719	4%
Total	5 895 136	5 973 519	(78 383)	(1%)

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2016 un solde de 602 377 mDT contre un solde de 914 748 mDT au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Titres de transaction	56 828	22 672	34 156	151%
Titres à revenu fixe	54 735	13 920	40 815	293%
Titres à revenu variable	2 093	8 752	(6 659)	(76%)
Titres de placement	545 549	892 076	(346 527)	(39%)
Titres à revenu fixe	528 141	878 341	(350 200)	(40%)
Bons de trésors	306 856	670 402	(363 546)	(54%)
Créances rattachées / Bons de trésors	9 502	22 883	(13 381)	(58%)
Emprunts Obligataires	204 306	178 864	25 442	14%
Créances rattachées / Emprunts obligataires	7 477	6 192	1 285	21%
Titres à revenu variable	17 408	13 735	3 673	27%
Actions cotées	19 325	15 655	3 670	23%
Provision pour moins value latente des actions	(1 917)	(1 920)	3	(0%)
Total	602 377	914 748	(312 371)	(34%)

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2016 un solde de 978 407 mDT contre 401 344 mDT au 31.12.2015. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Titres d'investissement	619 864	40 664	579 200	1424%
Titres de participation	100 795	321 405	(220 610)	(69%)
Participations avec convention en rétrocession	257 748	39 275	218 473	556%
Total	978 407	401 344	577 063	144%

Note 1-5. Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 154 205 mDT au 31.12.2016 contre un solde de 129 608 mDT au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015
ENNAKL	19 301	11 575
MLA	52 940	42 025
TUNISIE LEASING	32 505	39 013
AMEN SANTE	8 847	10 177
TLG FINANCE	14 707	8 979
HAYETT	4 407	3 748
EL IMRANE	3 530	3 420
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	3 369	2 400
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	2 938	2 398
TUNINVEST INNOVATION SICAR	2 124	2 014
AMEN INVEST	1 070	1 490
EL KAWARIS	1 153	1 028
TUNISYS	917	781
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	117	377
SUNAGRI	99	82
AMEN PREMIERE	77	62
SICAV AMEN	59	39
COMAR COTE D'IVOIRE	6 045	-
Total	154 205	129 608

Note 1-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2016 un solde de 200 586 mDT contre un solde de 202 027mDT au 31.12.2015 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Immobilisations incorporelles	80 315	86 082	- 5 767	-7%
Immobilisations incorporelles	115 493	115 124	369	0%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(34 994)	(28 858)	- 6 136	21%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	-
Immobilisations corporelles	116 700	111 577	5 123	5%
Immobilisations corporelles	175 871	165 701	10 170	6%
Amortissement des immobilisations corporelles	(59 171)	(54 124)	(5 047)	9%
Immobilisations encours	3 571	4 368	(797)	(18%)
Immobilisations encours	3 571	4 368	(797)	(18%)
Total	200 586	202 027	- 1 441	-1%

(A) Le Goodwill présenté au niveau des immobilisations incorporelles au 31.12.2016 accuse un solde net de 79 443 mDT contre 84 457 mDT au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2015	Intégration GW sur acquisition 2016	Valeur brute au 31/12/2016	Amort cumul au 31/12/2015	Dotation au 31/12/2016	Amort cumul au 31/12/2016	VCN au 31/12/2015	VCN au 31/12/2016
Goodwill ENNAKL (*)	101 769	339	102 108	(19 839)	(5 106)	(24 945)	81 930	77 163
Goodwill TUNISIE LEASING	4 686	-	4 686	(2 412)	(234)	(2 646)	2 274	2 040
Goodwill TLG Finance	256	-	256	(3)	(13)	(16)	253	240
Total	106 711	339	107 050	(22 254)	(5 353)	(27 607)	84 457	79 443

* Retraité pour les besoins de la comparabilité.

(B) Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit:

Description	Valeur Brute au 31/12/2015 consolidée	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2016 consolidée	Amort / Provision Cumul au 31/12/2015 consolidée	Dotation	Reprise /Sortie	Amort Cumul au 31/12/2016 consolidée	VCN au 31/12/2016 consolidée
1) Immobilisation Incorporelles	115 124	-	369	115 493	(29042)	(6 134)	(2)	(35 178)	80 315
Goodwill	106 711	-	339	107 050	(22 254)	(5 353)	-	(27 607)	79 443
Fonds de commerce acquis	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	7 263	-	30	7 293	(5 976)	(741)	(3)	(6 720)	574
Droit au bail	966	-	-	966	(628)	(40)	1	(667)	298
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2) Immobilisations Corporelles	165 701	13 483	(3 115)	176 069	(54 124)	(6 173)	928	(59369)	116 700
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>92 100</u>	<u>6 632</u>	<u>(267)</u>	<u>98 465</u>	<u>(27 582)</u>	<u>(3 043)</u>	<u>218</u>	<u>(30 407)</u>	<u>68 058</u>
Terrains d'exploitation	3 710	-	-	3 710	-	-	-	-	3 710
Bâtiments	64 437	4 570	(58)	68 949	(12 494)	(1 504)	16	(13 982)	54 967
Aménagements de batiments	23 953	2 062	(209)	25 806	(15 088)	(1 539)	202	(16 425)	9 381
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>39 977</u>	<u>3 756</u>	<u>(2 094)</u>	<u>41 639</u>	<u>(3 590)</u>	<u>(191)</u>	<u>(197)</u>	<u>(3 978)</u>	<u>37 661</u>
Terrains hors exploitation	853	-	(669)	184	-	-	-	-	184
Bâtiments	39 124	3 756	(1 425)	41 455	(3 590)	(191)	(197)	(3 978)	37 477
Mobiliers de bureau	6 623	405	(134)	6 894	(4 101)	(561)	114	(4 548)	2 346
Matériels de transport	3 897	1 372	(702)	4 567	(1 778)	(751)	605	(1 924)	2 643
Matériels informatique	9 208	385	116	9 709	(7 021)	(767)	168	(7 620)	2 089
Machines DAB	6 356	241	-	6 597	(4 755)	(334)	1	(5 088)	1 509
Coffres forts	2 344	-	(17)	2 327	(1 420)	(137)	16	(1 541)	786
Autres immobilisations	5 196	692	(17)	5 871	(3 877)	(389)	3	(4 263)	1 608
3) Immobilisations encours	4 368	6 034	(6 831)	3 571	-	-	-	-	3 571
Immobilisations corporelles encours	3 977	786	(2 233)	2 530	-	-	-	-	2 530
Immobilisations incorporelles encours	391	5 248	(4 598)	1 041	-	-	-	-	1 041
Total	285 193	19 517	(9 577)	295 133	(83 166)	(12307)	926	(94 547)	200 586

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2016 un montant de 169 569 mDT contre un montant de 82 578 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	75 756	(5 987)	81 743	(1365%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>81 964</u>	<u>14 739</u>	<u>67 225</u>	<u>456%</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	70 759	(3)	70 762	100%
Comptes d'attente de la compensation	8 842	13 148	(4 306)	(33%)
Autres comptes d'attente	2 363	1 594	769	48%
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>(6 208)</u>	<u>(20 726)</u>	<u>14 518</u>	<u>(70%)</u>
Autres	93 813	88 565	5 248	6%
Stock en matières, fournitures et timbres	289	310	(21)	(7%)
Etat, impôts et taxes	5 905	5 645	260	5%
Allocations familiales	197	289	(92)	(32%)
Dépôts et cautionnements	156	117	39	33%
Opérations avec le personnel	64 166	58 954	5 212	9%
Débiteurs divers	11 499	9 729	1 770	18%
Créances sur l'Etat	1 154	1 360	(206)	(15%)
Autres	2 973	4 855	(1 882)	(39%)
Actif d'impôt différé	7 474	7 306	168	2%
Total	169 569	82 578	86 991	105%

Le détail des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(16 559)	(19 944)	3 385	(17%)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	(9 331)	2 000	(21%)
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(7 782)	(9 122)	1 340	(15%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 446)	(1 491)	45	(3%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(19 607)	(19 666)	59	(0%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(751)	(801)	50	(6%)
Provisions sur débiteurs divers	(3 440)	(3 489)	49	(1%)
Provisions sur autres comptes	(15 416)	(15 376)	(40)	0%
Total	(36 166)	(39 610)	3 444	(9%)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passif

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Au 31.12.2016, cette rubrique accuse un solde de 818 196 mDT enregistrant ainsi une hausse de 318 002 mDT par rapport au 31.12.2015.

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	40 733	17	40 716	239506%
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	463	177	286	162%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	777 000	500 000	277 000	55%
Total	818 196	500 194	318 002	64%

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2016 un solde de 483 538 mDT contre un solde de 509 230 mDT au 31.12.2015 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	478 426	490 658	(12 232)	(2%)
Avoirs sur établissements bancaires	75 716	10 837	64 879	599%
Emprunts auprès des établissements bancaires	402 710	479 821	(77 111)	(16%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	5 112	18 572	(13 460)	(72%)
Total	483 538	509 230	(25 692)	(5%)

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2016 un solde de 5 045 332 mDT contre un solde de 5 042 825 mDT au 31.12.2015 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Dépôts à vue	1 383 834	1 363 888	19 946	1%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	3 661 498	3 678 937	(17 439)	(0%)
<u>Epargne</u>	1 284 653	1 136 508	148 145	13%
<u>Dépôts à terme</u>	2 265 062	2 426 905	(161 843)	(7%)
Dépôts à terme en dinars	1 866 347	2 124 089	(257 742)	(12%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	10 979	5 380	5 599	104%
Dépôts à terme en devises	385 979	296 986	88 993	30%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	1 757	450	1 307	290%
<u>Autres sommes dues à la clientèle</u>	111 783	115 524	(3 741)	(3%)
Total	5 045 332	5 042 825	2 507	0%

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 914 432 mDT contre 935 808 mDT au 31/12/2015 se détaille comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Emprunts matérialisés	292 141	280 965	11 176	4%
Ressources spéciales	622 291	654 843	(32 552)	(5%)
Total	914 432	935 808	21 376	2%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2016 et au 31.12.2015 :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Emprunts matérialisés	285 443	272 886	12 557	5%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	6 698	8 079	(1 381)	(17%)
Total	292 141	280 965	11 176	4%

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2016 et au 31.12.2015 :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Ressources budgétaires	6 500	6 404	96	1%
Ressources extérieures	615 791	648 439	(32 648)	(5%)
Total	622 291	654 843	(32 552)	(5%)

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2016 et au 31.12.2015 :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	4 591	3 470	1 121	32%
Provisions sur engagements par signature	1 703	1 311	392	30%
Autres provisions pour passifs et charges	2 888	2 159	729	34%
Comptes d'attente et de régularisation	186 523	207 561	(22 359)	(11%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>2 159</u>	<u>2 688</u>	<u>(529)</u>	<u>(20%)</u>
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>(4)</u>	<u>(4)</u>	-	-
<u>Créditeurs divers</u>	<u>161 746</u>	<u>183 576</u>	<u>(21 830)</u>	<u>(12%)</u>
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	102 736	127 769	(25 033)	(20%)
Dépôts du personnel	5 043	3 748	1 295	35%
Charges à payer	53 967	52 059	1 908	4%
<u>Etat, impôts et taxes</u>	<u>19 676</u>	<u>16 342</u>	<u>3 334</u>	<u>20%</u>
<u>Autres</u>	<u>2 946</u>	<u>4 959</u>	<u>(2 013)</u>	<u>(41%)</u>
Total autres passifs	191 114	211 031	(19 917)	(9%)

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Société	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN FINANCE COMPANY	40 956	52 503
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN FINANCE COMPANY	(3 181)	(1 184)
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	3 589	5 091
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	29	119
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	(350)	(367)
Intérêts minoritaires dans le résultat de SOGEREC	20	17
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 173	264
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	290	916
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	369	260
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	65	3
Intérêts minoritaires dans les réserves de la Sté LE RECOUVREMENT	3	1
Intérêts minoritaires dans le résultat de la Sté LE RECOUVREMENT	-	3
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CORPORATE FINANCE	(6)	(6)
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CORPORATE FINANCE	8	1
Total	42 965	57 621

4- Note explicative sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à 127 313 mDT composé de 25 462 500 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Eléments des CP	CP au 31/12/2016	CP au 31/12/2015	Observation
Amen Bank	Capital	127 313	122 220	
	Réserves	537413	538 149	
	Résultats reportés	4	5	
	Résultat	77 985	47 432	
	Total	742 715	707 806	
SICAR AMEN	Réserves	6 564	4 645	
	Résultat	2 166	1 971	
	Total	8 730	6 616	
LE RECOUVREMENT	Réserves	2 424	1 837	
	Résultat	131	587	
	Total	2 555	2 424	
AMEN PROJECT	Réserves	1 057	953	
	Résultat	33	135	
	Total	1 090	1 088	
SOGEREC	Réserves	(1 135)	(1 672)	
	Résultat	155	134	
	Total	(980)	(1 538)	
AMEN CAPITAL	Réserves	100	122	
	Résultat	72	4	
	Total	172	126	
AMEN FINANCE COMPANY	Réserves	1 486	1 215	
	Résultat	(223)	(590)	
	Total	1 263	625	
AMEN CORPORATE FINANCE	Réserves	(7)	1	
	Résultat	9	(9)	
	Total	2	(8)	
AMEN INVEST	Réserves	923	912	
	Résultat	33	84	
	Total	956	996	
TUNISIE LEASING	Réserves	10 917	12 843	
	Résultat	2 274	1 819	
	Total	13 191	14 662	
MAGHREB LEASING ALGERIE	Réserves	13 276	4 559	
	Résultat	5 785	7 051	
	Total	19 061	11 610	
EL IMRANE	Réserves	1 185	1 235	
	Résultat	245	85	
	Total	1 430	1 320	
KAWARIS	Réserves	59	21	
	Résultat	138	38	
	Total	197	59	
TLG FINANCE	Réserves	1 327	(73)	
	Résultat	(25)	(22)	
	Total	1 302	(95)	
HAYETT	Réserves	2 696	2 408	
	Résultat	666	328	
	Total	3 362	2 736	

Société	Éléments des CP	CP au 31/12/2016	CP au 31/12/2015	Observation
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Réserves	695	1 269	
	Résultat	1 248	609	
	Total	1 943	1 878	
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Réserves	131	993	
	Résultat	(206)	(766)	
	Total	(75)	227	
TUNISYS	Réserves	333	274	
	Résultat	136	59	
	Total	469	333	
AMEN SANTE	Réserves	627	1 168	
	Résultat	(1 244)	(265)	
	Total	(617)	903	
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Réserves	(1 608)	-	
	Résultat	-	-	
	Total	(1 608)	-	
ENNAKL	Réserves	(12 064)	(5 970)	
	Résultat	2 576	4 078	
	Total	(9 488)	(1 892)	
AMEN PREMIERE	Réserves	(2 000)	(15)	
	Résultat	3	3	
	Total	(1 997)	(12)	
SICAV AMEN	Réserves	(89)	(108)	
	Résultat	2	1	
	Total	(87)	(107)	
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Réserves	(1 177)	-	
	Résultat	-	-	
	Total	(1 177)	-	
SUNAGRI	Réserves	(136)	(100)	
	Résultat	1	(34)	
	Total	(135)	(134)	
COMAR COTE D'IVOIRE	Réserves	111	-	Nouvelle entrée au périmètre
	Résultat	-	-	
	Total	111	-	
TOTAL	Capital	127 313	122 220	
	Réserves	563 108	564 666	
	Résultats reportés	4	5	
	Résultat	91 960	62 732	
	Total	782 385	749 623	

5- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2016 à 516 942 mDT contre 482 485 mDT au terme de l'exercice 2015 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Cautions	457 570	427 352	30 218	7%
Avals	37 743	39 347	(1 604)	(4%)
Autres garanties données	21 629	15 786	5 843	37%
Total	516 942	482 485	34 457	7%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2016 comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Cautions en faveur des banques	144 816	193 255	(48 439)	(25%)
Cautions en faveur des établissements financiers	20 178	20 178	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	292 576	213 919	78 657	37%
Total	457 570	427 352	30 218	7%

L'encours des avals se détaille au 31.12.2016 comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	-	6 000	(6 000)	(100%)
Avals en faveur de la clientèle	37 743	33 347	4 396	13%
Total	37 743	39 347	(1 604)	(4%)

Note 5-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 245 703 mDT au 31.12.2015 à 339 146 mDT au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Crédits documentaires Import	208 925	185 372	23 553	13%
Crédits documentaires Export	130 221	60 331	69 890	116%
Total	339 146	245 703	93 443	38%

Note 5-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2016 comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	241 000	262 000	(21 000)	(8%)
BTA données en garantie	439 000	144 000	295 000	205%
Emprunt national donné en garantie	97 000	94 000	3 000	3%
Total	777 000	500 000	277 000	55%

Note 5-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31.12.2016 à 245 930 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Engagements de financement donnés	239 342	276 873	(37 531)	(14%)
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	20 225	(20 225)	(100%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	229 116	247 087	(17 971)	(7%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	205 663	192 014	13 649	7%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	11 867	10 321	1 546	15%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	2 500	-	2 500	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	9 086	44 752	(35 666)	(80%)
Autorisation des crédits par carte	10 226	9 561	665	7%
Engagements sur Titres	6 588	9 380	(2 792)	(30%)
Participations non libérées	6 375	8 982	(2 607)	(29%)
Titres à recevoir	-	362	(362)	(100%)
Titres à livrer	213	36	177	492%
Total	245 930	286 253	(40 323)	(14%)

Note 5-5. Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde de 11 499 mDT au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Engagements de financement reçus	11 499	45 494	(33 995)	(75%)
Auprès des établissements bancaires	11 499	45 494	(33 995)	(75%)
Total	11 499	45 494	(33 995)	(75%)

Note 5-6. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2016 à 3 467 728 mDT contre 3 424 934 mDT au terme de l'exercice 2015. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2016 comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	97 591	85 820	11 771	14%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	9 722	12 803	(3 081)	(24%)
Garanties reçues de la clientèle	3 360 415	3 326 311	34 104	1%
Total	3 467 728	3 424 934	42 794	1%

6- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 6-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2016 un montant de 433 332 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	9 051	9 967	(916)	(9%)
Opérations avec la clientèle	409 696	420 709	(11 013)	(3%)
Autres intérêts et revenus assimilés	14 585	17 075	(2 490)	(15%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	6 501	8 004	(1 503)	(19%)
Commissions à caractère d'intérêt	8 084	9 071	(987)	(11%)
Total	433 332	447 751	(14 419)	(3%)

Note 6-2. Commissions en produits

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	46 040	40 428	5 612	14%
Opérations sur placement et titres	2 588	2 734	(146)	(5%)
Opérations de change	1 704	1 823	(119)	(7%)
Opérations de commerce extérieur	4 733	5 147	(414)	(8%)
Gestion, étude et engagement	11 552	8 761	2 791	32%
Opérations monétiques et de banque directe	12 477	10 411	2 066	20%
Bancassurance	2 433	2 168	265	12%
Autres commissions	1 368	889	479	54%
Total	82 895	72 361	10 534	15%

Note 6-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2016 et 2015 :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	1 760	36	1 724	4789%
Gain net sur titres de placement	29 305	45 882	(16 577)	(36%)
Gain net sur opérations de change	19 212	17 038	2 174	13%
Total	50 277	62 956	(12 679)	(20%)

Note 6-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2016 un montant de 45 103 mDT contre 12 709 mDT en 2015. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	43 248	12 127	31 121	257%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	1 703	1 297	406	31%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	152	(715)	867	(121%)
Total	45 103	12 709	32 394	255%

Note 6-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2016 un montant de 320 927 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(278 827)	(305 295)	26 468	(9%)
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(37 817)	(41 257)	3 440	(8%)
Opérations avec la clientèle	(211 116)	(230 160)	19 044	(8%)
Emprunts et ressources spéciales	(29 894)	(33 878)	3 984	(12%)
Autres Intérêts et charges	(42 100)	(35 649)	(6 451)	18%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(29 701)	(22 640)	(7 061)	31%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(12 399)	(13 009)	610	(5%)
Total	(320 927)	(340 944)	20 017	(6%)

Note 6-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2016 un montant de 85 826 mDT, enregistrant une baisse de 2 518 mDT par rapport à l'exercice 2015. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(79 340)	(68 213)	(11 127)	16%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(9 850)	(15 135)	5 285	(35%)
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(31 851)	(19 099)	(12 752)	67%
Dotations aux provisions /autres éléments d'actifs&autres risques et charges	(16 570)	(6 506)	(10 064)	155%
Total dotations	(137 611)	(108 953)	(28 658)	26%
Pertes sur créances	(54 495)	(11 511)	(42 984)	373%
Total dotations et pertes sur créances	(192 106)	(120 464)	(71 642)	59%
Reprises de provisions sur créances douteuses	16 315	13 936	2 379	17%
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	16 426	5 592	10 834	194%
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	2 708	159	2 549	1603%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	34 948	9 947	25 001	251%
Reprise / provisions /autres éléments d'actifs & autres risques et charges	17 073	955	16 118	1688%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	18 810	1 531	17 279	1129%
Total Reprises	106 280	32 120	74 160	231%
Total des reprises et des récupérations sur créances	106 280	32 120	74 160	231%
Total	(85 826)	(88 344)	2 518	(3%)

Note 6-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2016 un montant de 1 260 mDT, enregistrant une variation de 4 183 mDT par rapport à l'exercice 2015. Leur détail se présente comme suit:

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(5 483)	(8 945)	3 462	(39%)
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	1 807	411	1 396	340%
Plus value sur cession sur titres d'investissement	920	3 025	(2 105)	(70%)
Étalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	1 496	66	1 430	2167%
Total	(1 260)	(5 443)	4 183	(77%)

Note 6-8.Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2016 un montant de 115 262 mDT, en hausse de 15 780 mDT par rapport à 2015. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Frais du personnel	(82 547)	(74 830)	(7 717)	10%
Rémunération du personnel	(63 148)	(58 071)	(5 077)	9%
Charges sociales	(15 227)	(13 000)	(2 227)	17%
Impôts sur salaires	(1 173)	(998)	(175)	18%
Autres charges liées au personnel	(3 000)	(2 761)	(239)	9%
Charges générales d'exploitation	(20 408)	(18 203)	(2 205)	12%
Frais d'exploitation non bancaires	(9 021)	(7 595)	(1 426)	19%
Autres charges d'exploitation	(10 907)	(10 608)	(299)	3%
Dotations aux amortissements	(12 307)	(6 449)	(5 858)	91%
Total	(115 262)	(99 482)	(15 780)	16%

Note 6-9.Solde en gain / perte résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain / perte résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2016 et 2015 :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Plus values sur cession des immobilisations	105	96	9	9%
Moins values sur cession des immobilisations	(194)	-	(194)	100%
Autres résultats exceptionnels	1 048	(1 488)	2 536	(170%)
Total	959	(1 392)	2 351	(169%)

Note 6-10. L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2016 se détaille comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Impôts courants	(4 574)	(4 053)	(521)	13%
Impôts différés	168	(602)	770	(128%)
Total	(4 406)	(4 655)	249	(5%)

Note 6-11. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est de 3,612 dinars contre 2,566 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Résultat net en mDT	91 960	62 732	29 228
Nombre moyen d'actions	25 462 500	24 444 000	1 018 500
Résultat de base par action (en DT)	3,612	2,566	1,045
Résultat dilué par action (en DT)	3,612	2,566	1,045

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

7. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de -853 274 mDT à -705 897 mDT, enregistrant une hausse de 147 377 mDT ou 17,27%.

Cette hausse est expliquée par des flux de trésorerie positifs provenant des activités d'exploitation à hauteur de 736 066 mDT et par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités de financement pour 27 167 mDT et à des activités d'investissement à hauteur de 561 522 mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation est établi à 736 066 mDT au 31 décembre 2016. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

1. Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 212 654 mDT;
2. La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 404 319 mDT.
3. La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 339 250 mDT.
4. Les encaissements nets sur titres de placement pour 12 454 mDT;
5. Les autres flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 28 176 mDT ;

Flux nets négatifs:

1. La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 46 727 mDT ;
2. Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 209 475 mDT;
3. Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 4 585 mDT ;

Note 7.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement sont établis à -561 522 mDT et sont inhérents notamment à la perception des intérêts et dividendes sur portefeuille d'investissement et au résultat net de l'acquisition et cession de titres d'investissement et des immobilisations.

Note 7.3 : Flux de trésorerie affectés des activités de financement.

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à -27 167 mDT au 31 décembre 2016. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

1. L'émission d'emprunts nets de remboursements pour 35 969 mDT ;
2. La variation des ressources spéciales pour 33 418 mDT.

Flux nets négatifs:

1. Le versement des dividendes pour 29 554 mDT ;
2. Des mouvements sur fonds social et de retraite de 164 mDT ;

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2016 à -705 897 mDT contre -853 274 mDT au 31 décembre 2015.

8. Autres Notes

Note 8-1. Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,31% du capital de AMEN BANK;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 27,93% des droits de vote;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital de AMEN BANK;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2016.

Société «PGI Holding»

- Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2016 s'élève à 129 mDT (HT).
- Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2016 est de 160 mDT (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR les conventions et opérations suivantes:

- 1- Le total des engagements de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à 515 mDT.
- 2- Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2016 s'élèvent à 22 mDT (HT).
- 3- Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2016 s'élève à 1 055 mDT;
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2016 s'élève à 2 406 mDT (HT).

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'Amen Bank s'élève à 43 248 mDT.

Note 8-2. Ratio de liquidité à court terme « LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en exploitation depuis janvier 2016 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2015, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

A la fin du 31 décembre 2016, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois de janvier 2017 s'est établi à 103,2% en dépassement par rapport au niveau réglementaire de 80,00% fixé par la BCT pour 2017.

Note 8-3. Évènements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2016.